



***Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

AMENAGEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

**FEDER - AMENAGEMENT DU POLE D'ECHANGES MULTIMODAL DE LA GARE
D'ISBERGUES - DEMANDE DE SUBVENTION**

Considérant que le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) a alloué à la Région Hauts de France, l'autorité de gestion de l'accompagnement des projets d'investissements portés par les communes et EPCI à fiscalité propre,

Considérant que cette dotation est destinée à soutenir des opérations éligibles aux critères suivants :

- Cohérence avec le schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)
- Cohérence avec le schéma de cohérence territorial (SCOT)
- Cohérence avec le plan local d'urbanisme (PLU),

Considérant que le projet d'aménagement du pôle gare d'Isbergues s'inscrit dans un objectif de baisse des émissions du GES et participe à l'augmentation de la part modale des transports alternatifs à la voiture,

Considérant que l'opération facilite l'accès aux modes collectifs, TER, lignes régulières de bus, transport à la demande et à l'usage des modes piéton et cyclable,

Considérant que cette dotation est destinée à accompagner la réalisation d'opérations en faveur de la contribution à la transition énergétique et à la réduction des émissions de carbone,

Vu la délibération N°2019/CC 176 par laquelle le Conseil Communautaire du 13 novembre 2019, a approuvé le périmètre de l'opération, le programme de l'opération et l'enveloppe financière prévisionnelle, relative à la réalisation d'une opération d'aménagement d'un pôle gare sur la commune d'Isbergues,

Considérant que la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois-Lys Romane est éligible à la dotation FEDER,

Considérant que la Communauté d'Agglomération a prévu d'engager la Tranche 1 de ce programme, pour un montant de 5 003 145 € TTC correspondant à la réalisation des aménagements depuis le carrefour des rues du 8 mai 1945 et de la gare jusqu'au parking Nord-Ouest du bâtiment voyageurs, au traitement surfacique entre la place Lamartine et la rue de la gare et à la liaison douce entre la gare et la rue de la Sablière (jonction vers le centre-ville d'Isbergues). Le projet prévoit également la création de 116 places de stationnement,

Considérant que la Communauté d'Agglomération peut solliciter l'aide du programme Hauts de France Feder pour la réalisation des travaux,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de solliciter les subventions, contributions ou participations diverses auprès des organismes publics ou privés, assumer les obligations qui peuvent en résulter et signer les pièces correspondantes.

Le Président,

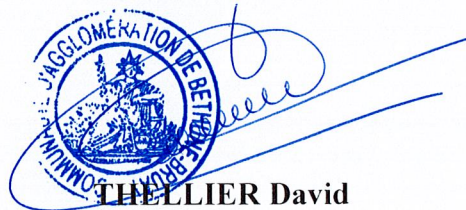
DECIDE de solliciter de l'autorité de gestion du programme Hauts de France FEDER, une subvention d'un montant de 1 894 460 € (soit un taux de 50% de l'assiette éligible) en faveur des travaux d'aménagement du quartier de la gare d'Isbergues « Tranche 1 ».

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **01.10.2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,

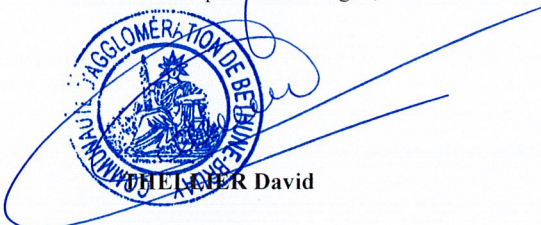


THELLIER David

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **01 OCT. 2024**

Et de la publication le : **01 OCT. 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



THELLIER David